



Communiqué de presse

129/21

Montreuil, le 7 décembre 2021

Transfert des postes de "chef.fe d'établissement en protection de l'enfance" vers la Fonction Publique Territoriale : arrêtez le gâchis !

Le projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale est en cours d'examen à l'Assemblée nationale après un passage au Sénat cet été.

Parmi les dispositions proposées, l'article 40 du projet de loi confirme l'intention du gouvernement de transférer les chefs d'établissements d'IDEF de la Fonction Publique Hospitalière sous forme de détachements dans la fonction publique territoriale. L'Ufmict-CGT continue à s'opposer fermement à cette mesure qui va à l'encontre du besoin du secteur déjà en difficulté*.

En 2019, 70 % des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) n'ont aucun diplôme. 15.8 % de ces jeunes ne sont plus scolarisés à 16 ans. Une personne sans domicile fixe sur quatre de 18 à 25 ans vient de la protection de l'enfance qui est une mission de la responsabilité des Conseils Départementaux** . Les médias alertent de plus en plus l'opinion publique sur les dérives de la protection de l'enfance en France*** .

Confronté à des dysfonctionnements des établissements la plupart du temps en sur-effectifs faute de création de places, le personnel est en souffrance. Les professionnel.le.s de ces secteurs, débouté.e.s des revalorisations salariales du Ségur après s'être très fortement engagé.e.s auprès des enfants accueillis tout au long de la crise sanitaire, se sentent oublié.e.s et méprisé.e.s par le gouvernement.

Au lieu de répondre à ces enjeux et à la crise profonde que traverse le secteur, quelques présidents de conseils départementaux ont préféré faire campagne auprès du gouvernement pour remettre en question le statut des directeurs des instituts départementaux de l'enfance. Tout bonnement incompréhensible sauf à penser que le politique souhaite avoir la main sur les directeur.rice.s pour imposer plus d'austérité et des conditions de fonctionnement encore plus dégradées.

Au moment où le secteur a le plus besoin de personnels qualifiés, le projet de loi 3DS remet en cause les directeur.rice.s d'IDEF dont la qualification reconnue repose sur une formation initiale assurée par l'École des Hautes Études en Santé Publique. La réforme actuellement en débat à l'Assemblée Nationale conduirait ces professionnel.le.s à quitter leurs postes, car ils ne veulent pas être les lampistes des départements. 84 % des directeurs d'IDEF ont ainsi annoncé qu'ils quitteraient leurs fonctions si ce texte était adopté.

L'UFMICT-CGT dénonce cette mesure et au-delà l'absence de soutien qu'elle traduit de la part des pouvoirs publics et de certains Conseils Départementaux envers les professionnels de la protection de l'enfance, en dégradant du même coup les conditions d'accueil des enfants. Nous souhaiterions au contraire voir les Départements s'engager et porter auprès du gouvernement les vrais sujets permettant d'améliorer le sort des enfants placés en France : créations de places pour accueillir les enfants placés dans des conditions acceptables, recrutements, revalorisation et soutien des professionnels de ce secteur.

* <http://www.sante.cgt.fr/Declaration-liminaire-du-CSFPH-du-25-mars-2021>

** Ces chiffres de la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté continuent d'alarmer très largement aujourd'hui.

*** France 2 a diffusé le film « L'enfant de personne » qui retrace le parcours chaotique d'un enfant dans les méandres des dispositifs de l'ASE.